



Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs,
professeurs des écoles, AESH et PsyEN
de l'enseignement public FO de Seine-Saint-Denis

Bobigny, le 6 février 2023

AESH du Snudi FO 93
Espace Maurice Niles,
11 rue du 8 mai 1945
93000 Bobigny

A Madame Claire Guichard, députée Renaissance des Hauts de Seine
A Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
Copie aux AESH et écoles de Seine-Saint-Denis

Objet : réponses d'AESH de Seine-Saint-Denis à Madame la Députée, copie au ministre

Madame Claire Guichard le 28 janvier 2023 : « *Beaucoup d'AESH, qui sont des mères qui ont arrêté de travailler à une époque pour s'occuper de leurs enfants, choisissent ce statut pour avoir les mercredis et les vacances scolaires (...). Et elles assument. Elles sont heureuses de ce qu'elles font, arrêtez de victimiser les professions !* ».

Madame La Députée,
Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

Nous sommes plusieurs AESH du Snudi FO 93 et avec tout le respect que nous vous devons, vous êtes complètement déconnectée des réalités et vous ignorez tout des conditions de travail inadmissibles du métier d'AESH.

Sachez que nous vous écrivons pour que vous puissiez vous rendre compte que nous n'exerçons pas ce métier pour avoir plus de facilités et/ou disponibilités nous permettant notamment d'avoir les mercredis de libre et les vacances scolaires pour nous occuper de nos enfants comme on a pu vous l'entendre dire.

- « *Ce métier n'est pas, une simple profession qui nous rend le quotidien plus simple sous prétexte d'être en exercice 4 jours par semaine et de bénéficier des vacances scolaires. C'est un métier essentiel, pour les enfants en situation de handicap, pour les familles, pour nos collègues professeurs titulaires ou contractuels.* »
- « *Quel mépris, ne savez-vous pas qu'il n'y a pas de sous métier ?* »
- « *Avez-vous pensé au cumul d'emploi pour survivre ? Sachez que pour parvenir à combler notre médiocre salaire, nous nous retrouvons bien trop souvent, à être présents les mercredis dans les centres de loisirs et les réfectoires sur les temps du midi scolaire. Ce qui n'est pas de tout repos, cela nous fait des journées sans aucune pause. Nous cumulons les emplois pour pouvoir vivre dignement, car le législateur, dont vous faites partie, n'est pas capable de nous donner un vrai statut et un vrai salaire et enfin reconnaître le rôle essentiel de ce métier au sein du système éducatif.* »
- « *Cela nous révolte d'entendre ce genre de propos, aussi virulents et méprisants, que vous avez pu employer envers les travailleurs que nous sommes.* »
- « *Ce métier, nous l'avons choisi par passion. C'est une profession très enrichissante. En effet, avoir la chance d'accompagner un enfant à besoins éducatifs particuliers est un réel plaisir. Nous répondons aux*

besoins des enfants porteurs d'un handicap en les accompagnant sur le chemin de la réussite pour qu'ils puissent évoluer et faire preuve de bienveillance à leur égard. Nous travaillons dans des conditions difficiles à devoir gérer plusieurs enfants à la fois par manque d'effectifs. Nous avons constamment des affectations différentes, sans ménagement, sans bienveillance, nous sommes les pions de l'Education Nationale, victimes d'une loi que le législateur, dont vous faites partie, n'a pas le courage d'abroger pour l'honneur de la République française. Quelle honte d'accueillir les plus vulnérables dans ces conditions ! »

- « *Nous n'avons même pas de statut véritable et enchainons les CDD pour pouvoir prétendre à un CDI payé en dessous du SMIC. Nous sommes pourtant indispensables aux écoles. »*
- « *Pourriez-vous exercer un métier lorsque votre fonction est dénigrée et non reconnue de tous ? »*
- « *Pourriez-vous vivre sous le seuil de pauvreté ? Sûrement pas vous ! »*
- « *Oseriez-vous affirmer pouvoir vivre avec une retraite de 250 euros ? »*
- « *Pourriez-vous gérer la crise d'un élève en situation de handicap à l'âge de 64 ans ? »*
- « *Pourriez-vous nous dire quelle pénibilité de travail vous traversez derrière vos assises et vos augmentations automatiques de salaire ? »*

Nous demandons simplement de la reconnaissance, et en premier lieu financière et statutaire, à l'égard de notre métier qui reste pénible, complexe et loin d'être de tout repos, surtout si vous connaissiez l'âge moyen d'une AESH qui est souvent affaiblie par ces journées de travail suites aux difficultés rencontrées de cette profession.

Nous aimons notre métier, nous demandons qu'il soit reconnu à sa juste valeur ! Actuellement le revenu reste totalement insuffisant n'atteignant pas le salaire moyen d'un français, c'est inadmissible. Nous attendons un soutien du gouvernement et une réponse favorable à nos revendications plutôt qu'un mépris que les professeurs ne comprennent pas.

Nous sommes citoyennes avant d'être AESH. Nous demandons notre dignité et le respect de notre profession afin qu'elle soit davantage valorisée et non dénigrée comme elle a pu l'être, notamment par vous comme par le ministre de l'Education Nationale, premier responsable de nous laisser vivre sous le seuil de pauvreté.

Vous vous êtes, certes, excusée mais le mal est fait. La seule solution pour que vos propos puissent ne plus nous blesser, c'est que vous nous défendiez en vous battant pour la reconnaissance de notre profession : augmentation de salaire, un vrai statut de fonctionnaire d'Etat et l'abandon des PIAL, réforme qui a dégradé nos conditions de travail en nous « mutualisant ».

Nous, AESH de Seine-Saint-Denis, continueront la lutte jusqu'à ce qu'on soit entendues. Nous n'en resterons pas là. Prochainement, nous nous réunirons de nouveau entre collègues AESH et déciderons des suites à donner à notre mouvement.

Lettre écrite par des AESH, déléguées syndicales du Snudi FO 93 : Sadia, Yasmina, Sabah, Houria, Bouchra, Nadia, Najma, Nicolas, Sabrina, Samira, Sabiha

Espace Maurice Nilès
11 rue du 8 mai 1945
93000 Bobigny
Tel : 01 48 95 43 73
contact@snudifo93.net

